

15) Parties communes des centres commerciaux et des galeries commerciales

I. Périmètre

Ce type d'activité n'a pas de code NAF propre. Cependant il est adossé aux activités de la section G de la nomenclature NAF.

La segmentation des activités de parties communes de centres commerciaux et galeries commerciales est déclinée de la façon suivante :

- Parties communes des centres commerciaux et des galeries commerciales - Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Parties communes des centres commerciaux et des galeries commerciales - Zone accessible au public ;
- Parties communes des centres commerciaux et des galeries commerciales - Zone technique ;
- Parties communes des centres commerciaux et des galeries commerciales - Poste central de sécurité ou de sûreté ;
- Parties communes des centres commerciaux et des galeries commerciales - Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond :

- Pour les sous-catégories « Administration et bureaux (Bureaux Standards) », « Zone technique » et « Poste central de sécurité ou de sûreté », aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux ;
- Pour les autres sous-catégories, aux heures d'ouverture au public, augmentées le cas échéant des heures d'entretien des locaux et de préparation des rayons, hors heures d'ouverture au public.

Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Administration et bureaux (Bureaux Standards) » :
 - La surface de plancher par poste de travail **Surf_poste** (m²/poste), ou surface utile brute, correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée au nombre de postes de travail.
 - Le taux d'occupation **T_occ** (%), correspondant à la moyenne de la proportion de postes de travail occupés. La proportion de postes occupés est le nombre de postes occupés sur le nombre de postes total de la sous-catégorie.
- Pour la sous-catégorie « Zones accessibles au public » :
 - Le nombre de translations motorisées **Trans**, correspondant au nombre de translations verticales ou horizontales motorisées : ascenseurs, escalators et trottoirs roulants (à l'exclusion des monte-charges de marchandises etc.). Pour les escalators, et les trottoirs roulants le cas échéant, une translation est comptabilisée pour la montée, une autre pour la descente.

Remarque : dans le cas de multi-occupation, le nombre de translations verticales déclarés pour une entité fonctionnelle assujettie est réparti au prorata de la surface, le cas échéant.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie "Parties communes des centres commerciaux et des galeries commerciales - Administration et bureaux (Bureaux Standards)" »

(NAF : Section N - Activités de service administratif et de soutien - code 82.11Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55	27	56
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	68	77	71		61	64	66	44	29	37			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		90	81			75	68	54				28	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		125	115			109	99	84				49	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			133			117	107	92					
Composante USE													
USE étalon = 50 kWh/m ² /an													
Part_USE_variable= 0,77													
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon					
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/ an) Nb_h_ouvrées						Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées_{étalon}					
		3 120						3 120					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Surface de plancher par poste de travail (m ² /poste) Surf_poste						Surface de plancher par poste étalon (m ² /poste) Surf_poste_{étalon}					
		18						18					
		Taux d'occupation (%) T_occ						Taux d'occupation étalon (%) T_occ_{étalon}					
		70						70					
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/ Nb_h_ouvrées _{étalon}) x [Part_USE_variable x (T_occ / T_occ _{étalon}) x (Surf_poste _{étalon} / Surf_poste) + (1-Part_USE_variable)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon}											

Nota : **Nb_h_ouvrées_{étalon}** à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne

0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie "Parties communes des centres commerciaux et des galeries commerciales - Zone accessible au public" »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé - code 47-xx)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	58	66	75	54	63	82	105	107	76	86	88	47	89
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	52	59	64		55	65	85	83	49	61			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		57	58			56	71	65				37	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		61	58			54	62	54				51	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			60			56	59	52					

Composante USE	USE étalon = 38 kWh/m ² /an		Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon			
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		3 744	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées _{étalon} 3 744
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Nombre de translations motorisées Trans		Pas de valeur étalon	Puissance moyenne appelée par translation motorisée (kW) Pm_Trans 1,3
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	Si Trans est déclaré : USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées _{étalon}) + ((Trans / Surface - Trans _{étalon} / 9000) x Pm_Trans x Nb_h_ouvrées) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon} Sinon : USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées _{étalon}) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon}			

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon})/Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

Surface correspond à la surface de la sous-catégorie renseignée par l'assujetti sur la plateforme OPERAT

« Sous-catégorie "Parties communes des centres commerciaux et des galeries commerciales - Zone technique" »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé - code 47-xx)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	23	23	23	18	18	15	18	10	6	7	7	4	8
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	33	35	33		28	24	27	17	4	4			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		48	45			36	37	26				1	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		67	62			52	53	41				1	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			74			64	64	51					

Composante USE	USE étalon = 43 kWh/m ² /an		Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon			
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		3 744	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées _{étalon} 3 744
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées _{étalon}) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon}			

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon})/Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie "Parties communes des centres commerciaux et des galeries commerciales - Poste central de sécurité ou de sûreté" »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé - code 47-xx)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	68	76	85	64	73	92	115	117	88	100	102	54	103
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	62	69	74		65	75	95	93	57	71			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		67	68			66	81	75				43	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		71	68			64	72	64				59	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			70			66	69	62					

Composante USE	USE étalon = 70 kWh/m ² /an		Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon			
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		3 744	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées _{étalon} 3 744
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées _{étalon}) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon}			

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon})/Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie "Parties communes des centres commerciaux et des galeries commerciales - Valeur par défaut" »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé - code 47-xx)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques														
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte		
Altitude < 400 m Référence 100 m	58	66	75	54	63	82	105	107	76	86	88	47	89		
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	52	59	64		55	65	85	83	49	61					
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		57	58			56	71	65				37			
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		61	58			54	62	54				51			
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			60			56	59	52							
Composante USE															
USE étalon = 30 kWh/m ² /an															
Type d'indicateur d'intensité d'usage		Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon							
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées						3 744		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées_{étalon}				3 744	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Pas de modulation surfacique													
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		$\text{USE modulé (kWh/m}^2\text{/an)} = \text{USE étalon} \times \left(\frac{\text{Nb_h_ouvrées}}{\text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}}} \right) + 0,28 \times \text{CVC} \times \left(\frac{\text{Nb_h_ouvrées} - \text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}}}{\text{Nb_h_ouvrées}_{\text{étalon}}} \right)$													

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon})/Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon